
THE MUNICIPAL ACT
(C.C.S.M. c. M225)

Local Urban Districts Regulation, amendment

Regulation 49/2001
Registered April 10, 2001

Manitoba Regulation 174/99 amended

1 The *Local Urban Districts Regulation, Manitoba Regulation 174/99*, is amended by this regulation.

2 Schedule A is amended by adding the following after section 2:

LUD of Blumenort

3 In the RM of Hanover, W ½ Legal Subdivision 12 and all 13 to 16 of Section 27, Legal Subdivision 9 and 16 of Section 28, S ½ Legal Subdivision 1 of Section 33, Legal Subdivisions 1, 2, 3, S ½ 4, S ½ 6, all 7 and 8 of Section 34, all those portions of NW ¼ of Section 26 and SW ¼ Section 35 lying West of the Survey Line of Road Plan 13663 WLTO which follows a Nly course described as commencing at its point of intersection with the Southern limit of said NW ¼ Section 26 distant Ely thereon 21.86 feet from the East limit of Section 27 forming an angle on its East side with the said Southern limit of NW ¼ Section 26 of 59° 23' 30" and continuing in a Nly direction on a course as shown on said Plan 13663, all that portion of the S ½ of N ½ of Section 27 contained within the limits of Plan 15540 WLTO, Plan 31457 WLTO, Lot 1 Plan 20037 WLTO and Lot 1 Plan 16790 and all that portion of said S ½ of N ½ of Section 27 contained within the limits of said Plan 13663 which lies North of the straight production Ely of the Southern limit of said Lot 1 Plan 16790, all in Township 7 - 6 EPM.

LOI SUR LES MUNICIPALITÉS
(c. M225 de la C.P.L.M.)

Règlement modifiant le Règlement sur les districts urbains locaux

Règlement 49/2001
Date d'enregistrement : le 10 avril 2001

Modification du R.M. 174/99

1 Le présent règlement modifie le *Règlement sur les districts urbains locaux, R.M. 174/99*.

2 L'annexe A est modifiée par adjonction, après l'article 2, de ce qui suit :

D.U.L. de Blumenort

3 Dans la M.R. de Hanover, la moitié ouest de la subdivision légale 12 et les subdivisions légales 13 à 16 de la section 27; les subdivisions légales 9 et 16 de la section 28 ainsi que la moitié sud de la subdivision légale 1 de la section 33; les subdivisions légales 1, 2 et 3, la moitié sud des subdivisions légales 4 et 6 ainsi que les subdivisions légales 7 et 8 de la section 34; la partie du quart nord-ouest de la section 26 et du quart sud-ouest de la section 35 située à l'ouest de la ligne de levée du plan routier n° 13663 du B.T.F.W. tracée vers le nord à partir de son intersection avec la limite sud du quart nord-ouest de la section 26, située à 21,86 pieds à l'est de la limite est de la section 27 et qui forme, de son côté est, un angle de 59° 23' 30" avec la limite sud du quart nord-ouest de la section 26 et qui se poursuit vers le nord en suivant le tracé indiqué sur le plan n° 13663; la partie de la moitié sud de la moitié nord de la section 27 située dans les limites des plans n°s 15540 et 31457, du plan du lot 1 n° 20037 du B.T.F.W. et du plan du lot 1 n° 16790; la partie de la moitié sud de la moitié nord de la section 27 située dans les limites du plan n° 13663 qui est située au nord du prolongement vers l'est de la limite sud du plan du lot 1 n° 16790, le tout dans le township 7, rang 6 E.M.P.

3 Schedule B is amended by striking out the following items:

(a) "BLUMENORT HANOVER; and,

(b) "MARGARET RIVERSIDE".

3 L'annexe B est modifiée par suppression de ce qui suit :

a) « BLUMENORT HANOVER »;

b) « MARGARET RIVERSIDE ».